CABINET H&L IMMOBILIER

VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITÉ

Barème Honoraires

A partir du 1er janvier 2023

Transaction :

- Vente Ancien :

Frais réduit à 3,9 % TTC.
(Calculé sur la base du net vendeur).

- Cession de fonds de commerce et de droits au bail :

10 % HT du prix de cession avec un minimum de 5 000 € HT

Location habitation: Art 5 de la Loi du 6/07/1989 et du décret 2014-890 du 01/08/2014.

Honoraires pour chacune des parties (locataire et bailleur).

	Zones tendues	Zones non tendues
- Rédaction du bail - Organisation des visites - Constitution du dossier de location	10 € TTC / m²	8 € TTC / m²
- État des lieux d'entrée	3 € TTC / m²	3 € TTC / m²

Location de garage et/ou de parkings:

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties.